

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 06 MAR. 2020

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Pôle Fonction publique

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Section gestion statutaire 1

Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc

Tél. : 25.60.93

N° CS20-3133- 284

CIRCULAIRE A l'attention des employeurs publics

Objet : Campagne de recrutement par voie de liste d'aptitude normale des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2020.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie placés sous votre autorité de l'ouverture, au titre de l'année 2020, d'une campagne de promotion au choix pour l'accès au corps des professeurs des écoles, en vue de pourvoir 9 postes.

Les conditions de recevabilité des candidatures sont précisées dans la fiche de candidature jointe.

Les fiches de candidatures accompagnées des pièces justificatives doivent parvenir aux employeurs **au plus tard le 3 avril 2020**.

Les candidatures devront ensuite être transmises à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), par les employeurs, **au plus tard le 7 mai 2020**.

Passé ces délais, les candidatures ne seront plus prises en considération.

L'attention des candidats est attirée sur le fait :

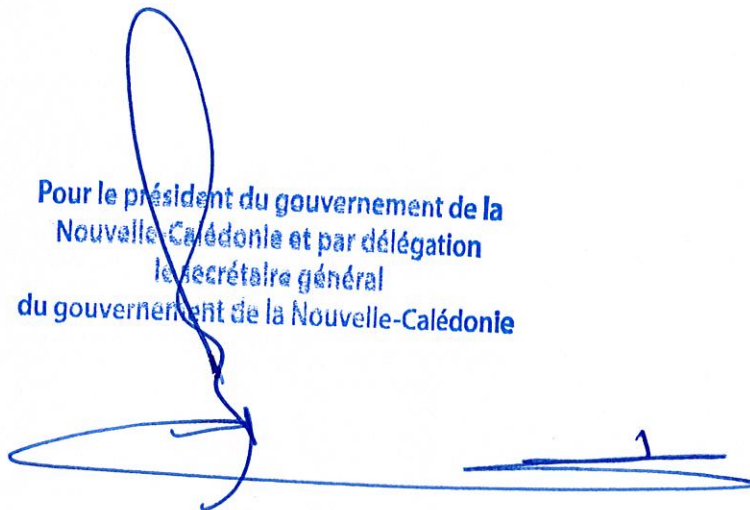
1° qu'en l'absence de production des pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte ;

2° que pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par le directeur de l'école concernée ou par la collectivité employeur ;

3° que s'ils ne disposent pas des pièces justificatives nécessaires à la constitution de leur dossier, ils peuvent prendre l'attache de leur employeur en vue de solliciter une consultation de leur dossier administratif et prendre copie desdites pièces.

La présente circulaire ainsi que la fiche de candidature sont téléchargeables sur le site internet de la DRHFPNC.

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation
le secrétaire général
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



MARIN MARC

ANNEE 2020

CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE NORMALE POUR L'ACCES AU CORPS DE PROFESSEURS DES ECOLES

CONDITIONS DE RECEVABILITE :

- être instituteur du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie titulaire ;
- être en position d'activité et en fonction au jour de la demande d'inscription (**joindre l'attestation ci-jointe**) ;
- justifier de dix années de services effectifs, non comprise la durée du stage probatoire, au 31 décembre 2019 (**joindre un état des services de l'employeur**).

LA FICHE DE CANDIDATURE

Elle doit être adressée à l'employeur au plus tard le **3 avril 2020** sous peine d'irrecevabilité

*** PIECES JUSTIFICATIVES ***

- Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration ;
- Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte ;
- A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte ;
- Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	CRITERES DE CLASSEMENT (cadre réservé à l'administration)
<p>NOM : _____ Prénom : _____</p> <p>Date de naissance : _____</p> <p>Employeur : <input type="checkbox"/> Province Iles Loyauté <input type="checkbox"/> Province Nord <input type="checkbox"/> Province Sud <input type="checkbox"/> Vice-rectorat, DGE <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) _____</p>	<p>Nombre d'années (1 pt/année – Max. 40 pts seules comptent les années complètes)</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin-left: 20px;"></div>
<p>I - ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE en qualité d'enseignant fonctionnaire au 01/03/2020</p> <p>Date de titularisation : _____</p> <p>(joindre l'arrêté de titularisation)</p>	<p>Note (x 2) (max. 40 pts)</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin-left: 20px;"></div>
<p>II - NOTE PEDAGOGIQUE D'INSPECTION</p> <p>Note : _____ /20</p> <p>(joindre le dernier rapport d'inspection. Seules peuvent être prises en compte les notes attribuées entre 2017 et 2019)</p>	<p>a) 3 pts b) 5 pts max. 8 pts</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin-left: 20px;"></div>
<p>III - DIPLOMES UNIVERSITAIRES</p> <p>a) Diplôme de niveau III (diplôme obtenu normalement après accomplissement de 2 ans d'études universitaires après le Bac) : _____</p> <p>b) Diplôme de niveau II et plus (Licence et plus) : _____</p> <p>(joindre une copie des diplômes, une attestation ou un relevé de notes)</p>	<p>IV - DIPLOMES PROFESSIONNELS ET MIXTES</p> <p>a) CAAPSAIS/CAPA-SH/CAPEJS b) CAFIPEMF c) Diplôme d'Etat de psychologue scolaire d) Diplôme de directeur d'établissement spécialisé e) Autres diplômes (5 points quelque soit le nombre) : _____</p> <p>(joindre une copie des diplômes, une attestation ou un relevé de notes) :</p> <p>max. 35 pts</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin-left: 20px;"></div>

Date : _____

(Signature du candidat)

TOTAL
(max. 125 pts)

--

CADRE A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR AVANT TRANSMISSION A LA DRHFPNC

La présente candidature à la liste d'aptitude normale pour l'accès au corps de professeurs des écoles, dûment complétée, doit parvenir à la DRHFPNC au plus tard le **7 mai 2020** sous peine d'irrecevabilité.

Avis favorable Avis défavorable

Observations éventuelles :

le
(signature et cachet de l'employeur)

**Annexe candidature à la liste d'aptitude normale pour l'accès au corps des professeurs des écoles
au titre de l'année 2020
Attestation d'activité et de fonction**

Prénom :
Nom :
Affectation actuelle :

Assure à ce jour être en position d'activité ou en position telle que définies par l'article 71 de l'arrêté 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Rappel : conformément aux dispositions de l'article 71 du statut général, sont assimilées à la position d'activité les situations suivantes :

- le congé de maternité, de maladie, de convalescence ou de cure thermale ;
- le congé administratif ;
- le maintien par ordre sans affectation ;
- l'expectative de retraite ;
- le congé pour examen ;
- le congé pour expectative de réintégration ;
- le congé prénatal pour grossesse difficile ;
- le congé d'accompagnement pour l'agent dont les enfants sont évacués sanitaires hors du territoire ;
- le congé pour participation à des compétitions sportives territoriales, nationales ou internationales et le congé pour exercice de certaines activités de bénévole sportif en tant qu'organisateur, officiel technique encadrant ou dirigeant d'une association sportive ;
- le congé pour l'exercice d'une activité d'entraîneur sportif.

Assure être en fonction à ce jour à :

.....
.....
.....

Date :

Signature et cachet de l'employeur :



***Cette attestation doit être jointe à la fiche de candidature et réceptionnée à la DRHFPNC
au plus tard le 7 mai 2020***

***(soit par dépôt ou envoi postal au 18 avenue Paul Doumer - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex
soit par mail : sgsf.drhfpnc@gouv.nc)***